



LES NOUVEAUX PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Dominique Thiange

Monsieur le Maire,

Excellence,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Je ne représente ici aucune institution, je suis juste une consultante de la culture, plus particulièrement dans le secteur des arts de la scène et de la musique du continent africain. Je vis dans un tout petit pays qui est né il y a moins de deux siècles, en 1830, le royaume de Belgique. Mais ce petit territoire a réussi en moins de deux siècles à démontrer au reste de l'Europe qu'un pays peut naître sur les cendres de toutes ses occupations successives.

Et c'est tout cela qui fait très certainement sa richesse, son ouverture d'esprit. Quand on nous demande quelle est notre culture, on réfléchit...est-ce que nous en avons vraiment une, une identifiable ? Notre identité culturelle est multiple, européenne, née au brassage des troupes espagnoles, autrichiennes, françaises, allemandes, anglaises, qui ont régulièrement foulé nos terres.

Ce petit pays représente une terre de la diversité culturelle, une terre de migration, un carrefour des civilisations et surtout une terre d'acceptation de toutes les cultures.

Pourquoi je me suis permise de m'étendre sur ce petit pays qu'est le mien, c'est parce que celui-ci a innové dans le domaine de la **culture comme élément de développement social**.

Je vais vous en dire un mot avant de passer à certains projets de coopération culturelle entreprises en Afrique, espace géographique que je connais et dans lequel je travaille depuis plus de 20 ans.

Culture et développement social des jeunes

Juste après guerre, en 1949 est née en Belgique la **1ère maison de jeunes** et moins de 10 ans plus tard, en 1956, des premiers subsides sont octroyés à leur fonctionnement.

L'objectif était de donner accès à la culture au plus grand nombre, qu'une maison de



jeunes soit un lieu ouvert à tous, quel que que soit la tendance idéologique, culturelle, etc.

Aujourd'hui, près de 200 centres de jeunes bénéficient d'une reconnaissance de la Communauté française de Belgique, car dois je vous le rappeler, la Belgique est un état fédéral avec des gouvernements régionaux, flamands, francophones et germanophones puisque nous possédons trois communautés linguistiques.

Au cours de ses 60 ans d'existence, les maisons de jeunes se sont développées, ont évolué, et sont restées autant que possible en phase avec les réalités vécues par les jeunes.

Certaines "maisons" mettent en avant la nécessité de soutenir les jeunes face aux "bouleversements sociaux" actuels. Ainsi, par des activités socio-culturelles, elles participent à la "prévention des délinquances et autres processus de marginalisation".

À l'heure où l'Europe s'enfonce dans une crise qui risque d'être de longue durée, il apparaît indispensable de rappeler l'importance de ce travail **dans une dynamique d'éducation permanente**. Les maisons de jeunes sont des lieux de pratiques socioculturelles, des lieux d'apprentissage de l'autonomie mais sont aussi des lieux de pratiques collectives et citoyennes. Leur mission : améliorer la société de demain en aidant les futurs adultes à devenir des citoyens critiques, actifs, responsables et solidaires.

C'est ainsi que que la Belgique a été également l'un des pays pionniers dans l'élaboration de **l'Education permanente pour adultes**, principalement en communauté francophone.

En 1976, le Conseil culturel de la Communauté française votait à l'unanimité le « décret sur l'éducation permanente des adultes et sur la promotion socioculturelle des travailleurs » qui reconnaissait des organisations d'initiative privée menant une action d'éducation permanente avec des publics adultes. Ce décret généralise, à l'ensemble des citoyens adultes, **l'accès à une « éducation tout au long de la vie »**. Il invite, au travers d'activités d'animation et de formation, à développer une prise de conscience et une analyse critique pour favoriser la participation individuelle à des actions collectives sur l'environnement social.

Son action se situe principalement dans le champ culturel. Les méthodes d'Education



permanente ont pour caractéristique d'être centrées sur l'insertion sociale et culturelle des individus et des groupes. De par leur position dans la société, ce sont les milieux populaires qui constituent les publics prioritaires des actions d'Education permanente.

Parmi les nombreuses associations créées et soutenues pour leur action d'éducation permanente, il faut citer l'association **Présence et Action Culturelles** - www.pac-g.be

Ce mouvement d'Education permanente et populaire est né en 1969, dans la foulée post mai 68. Historiquement lié au Parti Socialiste, P.A.C. est resté structurellement indépendant. Avec ses 12 sections régionales et près de 200 sections locales, l'A.S.B.L. Présence et Action Culturelles reste aujourd'hui le plus grand mouvement d'Education permanente de la Communauté française de Belgique. Espace d'expression, de création et de diffusion, P.A.C. se définit comme un mouvement culturel. C'est à ce titre, qu'il a choisi d'**AGIR PAR LA CULTURE** pour développer chez les citoyennes et les citoyens des capacités d'analyse critique de la société contemporaine, de son fonctionnement, des inégalités qu'elle renforce et/ou provoque.

Depuis de nombreuses années, PAC a mis en place des **Commissions de Politiques Culturelles**. Celles-ci sont ouvertes aux artistes, acteurs culturels, mandataires politiques, responsables associatifs, citoyennes et citoyens pour réfléchir sur les questions d'accès à la Culture, de soutien à la création, de citoyenneté, de formation culturelle, de développement culturel territorial, ou encore sur l'articulation Culture et Démocratie. Ces commissions ont aussi pour objet de formuler aussi des **propositions en matière de politiques**.

Si je me permets de citer cet exemple, c'est que personnellement je pense que cette réflexion permanente menée par le PAC au quotidien est essentielle pour nourrir le contenu des politiques culturelles d'un pays, d'une région, d'une ville.

Dans nos pays dits du nord, ce dialogue entre société civile et institutionnelles est bien ancré, nos responsables politiques organisent à intervalles réguliers ce type de concertation avec les secteurs culturels concernés à travers la **mise en place d'états généraux de la culture**. Pour que des états généraux donnent des résultats concrets, il faut avoir les différentes composantes du secteur culturel qui soient représentées, structurées en association réellement représentatives. La politique culturelle toujours en cours en Communauté française de Belgique (ou plus exactement dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, nouvelle appellation) découle des Etats Généraux de la Culture organisés en 2005 et qui se sont déroulés pendant sept mois, c'est dire le travail qui a été apporté par notre ministère pour étendre cette consultation à tous les secteurs culturels.

Mais qu'en est –il dans les pays dits du sud ?

Et plus particulièrement des pays ACP, d'Afrique, Caraïbes et Pacifique. Pour ceux qui ne le savent pas, les pays ACP se sont regroupés il y a plus de 40 ans et ont établi des accords de coopération avec l'Union Européenne. Une institution a été créée, le Secrétariat du Groupe des Etats ACP qui est basé à Bruxelles (www.acp.int)

Ce type de dialogue entre politiques et acteurs culturels n'existe pas ou peu pour différentes raisons

- le secteur culturel est peu structuré
- les ministères de la culture des pays ACP ne sont pas en capacité de mener cette consultation
- ET faute d'indicateurs fiables sur l'apport de la culture au développement social et économique de leur pays, ces ministères ont des difficultés à valoriser leur action au sein de leur propre gouvernement,
- ce manque de dialogue est un frein à la prise en compte par les politiques des secteurs culturels et un frein pour l'élaboration de politiques culturelles sectorielles.

Cela avait été soulevé lors du **Colloque « Culture et Création, facteurs de développement »** organisé par la Commission européenne à Bruxelles en avril 2009 (www.culture-dev.eu). Les professionnels UE/ACP réunis à cette occasion recommandaient d'une part à la CE

- d'accompagner les autorités locales et nationales pour la mise en œuvre d'une politique culturelle répondant aux besoins des acteurs culturels ;

et d'autre part, encourageaient

- les états ACP à intégrer la culture dans leur PIN (Programme Indicatif National) et les PIR (Programme Indicatif Régional).

Il était également recommandé à la CE de faire un travail de sensibilisation auprès des politiques nationales des pays ACP, recommandation peu suivie à ce jour, à l'exception d'un atelier de sensibilisation organisé à Kinshasa, en République démocratique du Congo qui a réuni en 2011 acteurs culturels et ministères de tutelle, non seulement ministres de la culture mais aussi des finances.

Lors de la dernière réunion des Ministres de la culture ACP en octobre dernier à Bruxelles (17-18 octobre 2012), ce constat a été confirmé par les ministres eux mêmes. Ceux ci ont réaffirmé la nécessité de

- renforcer la structuration de la société civile au niveau des acteurs culturels ;
- démontrer l'importance que représente la culture auprès de leur gouvernement ;
- de renforcer les capacités de leur ministères pour élaborer les politiques de la culture et de le faire en articulation avec les autres secteurs du développement

Ils ont noté le besoin de sensibiliser les ordonnateurs du plan (çàd les ministres des finances) qui gèrent l'enveloppe budgétaire des Fonds européens au Développement.

Si la concertation entre acteurs culturels ACP et politiques nationales reste fragile, il y a des exemples de bonne pratique en matière de **concertation des acteurs culturels avec les autorités locales comme les villes.**

Par exemple au Cameroun, le centre d'Art Doual'Art travaille sur des projets qui implique la participation conjointe des décideurs politiques locaux, des artistes nationaux et des habitants du quartier où est implanté le centre. Le but de ce dialogue est de rassembler les synergies du corps administratif et de la société civile, sans oublier l'importance de rendre des comptes auprès des populations locales sur la gestion et la réalisation des projets.

Les villes jouent également un rôle essentiel dans la coopération dite décentralisée.

Un des ateliers du colloque de Bruxelles en 2009, déjà évoqué, visait à réfléchir sur le « comment travailler ensemble », et visait à mettre en valeur **l'apport des coopérations décentralisées dans le domaine culturel.** On a des exemples de bonnes pratiques comme le partenariat de la ville de Grenoble en France et la ville de Ouagadougou au Burkina Faso pour la création du Village de la Musique, le Remdoogo.

En novembre 1999, Grenoble et Ouagadougou signaient une convention de coopération qui visait à apporter un soutien au développement économique et social et à améliorer la gouvernance locale.

Dans les actions prévues, figurait un programme d'appui

pour la mise en place d'un dispositif local de développement de la filière musique à travers le programme REMDOOGO. Le Reemdoogo offre aux musiciens et autres professionnels du secteur un ensemble de services visant à améliorer leurs conditions



de travail : une salle de concert de 500 places, des locaux de répétition équipés, un centre de ressources et d'information, des actions de formation professionnelle... Ce projet existe toujours avec l'apport de la ville de Ouagadougou

Les exemples de projets de coopération décentralisée Nord-Sud pour le renforcement des capacités sont nombreux.

Mais il existe aussi des partenariats entre acteurs culturels UE-ACP de terrain qui se réalisent dans un esprit d'échanges de compétences, de productions communes de création artistique.

Le programme de coopération culturelle de l'OING belge AFRICALIA avec des opérateurs culturels de 5 pays africains a développé ces dernières années des projets de coopération structurant qui pérennise l'action et renforce les capacités des opérateurs culturels et ce sur des fonds venant de la coopération bilatérale belge. Africalia a réduit le nombre de ses projets pour se limiter à 5 pays mais par contre ils accompagnent à plus long terme des opérateurs culturels **dans une vision de renforcement des capacités humaines**. Si vous allez sur leur site, vous verrez qu'ils ne parlent pas de projets mais de « partenaires », c'est l'esprit dans lequel ils travaillent. On n'est plus dans une coopération à sens unique (www.africalia.be)

Au Kenya où des slums géants enferment des millions de gens dans une pauvreté récurrente, Africalia est partenaire avec trois associations spécialisées en techniques audiovisuelles (Mwelu Foundation, Slum TV, Hotson Foundation) qui concentrent leurs efforts sur la formation d'animateurs en audiovisuel pour les jeunes dans la perspective de les sensibiliser et les éduquer à l'amélioration de leur environnement.

Des projets de coopération culturelle UE/ACP entre acteurs de terrain sont aussi soutenus par des programmes de coopération internationale tels le **programme ACP Cultures+** (www.acpculturesplus.eu)

et le **Programme IIP** de la commission européenne (http://ec.europa.eu/europeaid/what/culture/index_en.htm)

Le programme ACP Cultures+ est mis en œuvre par le Groupe des États ACP et financé par l'Union européenne sur ce que l'on appelle le 10^{ème} Fonds Européen de Développement – 10^{ème} FED), il a pour objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté par la consolidation d'industries culturelles viables dans les pays ACP. Il appuie l'apport de ces industries au développement social et économique et à la préservation de la diversité culturelle. ACPCultures+ soutient notamment le



développement de la production de biens et de services culturels au sein des Etats ACP et le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des opérateurs culturels ACP.

Ce programme est ouvert aux opérateurs ACP mais aussi UE, mais le nombre de partenaires ACP doit être supérieur aux européens. Plusieurs projets ont été financés dans une optique de véritable coopération ou plus exactement de « compagnonnage », que ce soit entre opérateurs ACP/européens ou intra ACP.

Si plusieurs projets sont pilotés par des structures européennes, toutes les actions ont comme public cible et comme bénéficiaires directs les populations ACP, condition sine qua non du programme.

A titre d'illustration, je vous cite un projet, celui du réseau des festivals ACP,

ACP Music Festival Network

qui visait au développement des filières musicales autour des festivals ACP.

Il s'agissait de travailler sur les échanges UE/ACP et intra ACP pour renforcer les capacités des opérateurs musique et soutenir la création de marchés locaux. Les festivals en Afrique sont et restent toujours le lieu privilégié du développement des industries créatives, ils contribuent au développement culturel parce qu'ils créent une dynamique qui permet d'accélérer les échanges artistiques, ils permettent de mettre en place des espaces de rencontres, de confrontations et de négociations entre artistes et acteurs culturels, de favoriser la formation des techniciens, la structuration et la professionnalisation de tout le secteur. Ils sont, de plus, des leviers importants de développement économique et touristique, comme le festival BUSARA à ZANZIBAR, la ville de Stone Town étant partenaire du festival qui lui apporte une manne de touristes en quête de tourisme culturel.

Ce projet de réseau des festivals ACP a mis en partenariat des professionnels et structures ACP et européennes tel le WOMEX, World Music Expo, qui s'est investi dans le projet dans une véritable optique de coopération de transmission de savoir faire. Aujourd'hui le projet est terminé et la plupart des partenaires ACP ont développé leur propre marché et ont trouvé de quoi pérenniser leur action au niveau local et régional.

Un autre projet cette fois, uniquement avec des opérateurs africains, est le projet Chrysalide, projet de formation en danse contemporaine, qui a été mis en place par des chorégraphes de renom, avec l'Ecole des Sables de Germaine Acogny au Sénégal, avec la Termitière au Burkina Faso du chorégraphe Salia Sanou et avec la Cie Gaara au Kenya du chorégraphe Opyo Okash. Le programme ACPCulture a



permis de créer une coopération intra ACP et a démontré que la formation dans ce domaine peut être également du ressort des pays africains et de plus favorise une meilleure connaissance intra ACP des identités culturelles.

L'autre programme européen concerne un nombre plus large de pays et donc pas uniquement ACP, c'est le

programme thématique « Développement social et humain » (Investing in People) qui vise à soutenir les actions en faveur du développement humain et social, en particulier dans les domaines suivants : [éducation](#), [santé](#), [égalité entre les hommes et les femmes](#), [cohésion sociale](#), [emploi](#), [enfance et jeunesse](#) et [culture](#). (ICD), il s'agit du seul programme thématique qui couvre la quasi-totalité des [objectifs du Millénaire pour le développement](#) (OMD).

Le dernier appel se clôture tout prochainement en décembre prochain (puisque la date limite de soumission des notes succinctes est le 18 décembre 2012).

Le présent appel concerne le soutien à la culture en tant que vecteur de démocratie et de croissance économique.

Le précédent appel a soutenu des initiatives intéressantes comme la réinsertion sociale de jeunes en rupture de la société à travers l'apprentissage de la danse. Il s'agit du projet mis en place par le centre DONKO SEKO de la chorégraphe Ketly Noël à Bamako et le centre chorégraphique CDC-La Termitière en partenariat avec l'association belge Africalia.

Convaincus de l'impact des pratiques artistiques sur les jeunes en difficulté et vu le manque en initiatives dans ce secteur, Africalia et les deux centres chorégraphiques ont mis en place au Burkina Faso et au Mali ce programme d'initiation, de création et de diffusion chorégraphique spécifique pour une quarantaine de jeunes en situation difficile de 2010 jusque fin 2012.

A l'agenda : une série d'ateliers assurés par des danseurs africains, des actions de sensibilisation et de diffusion de 'work in progress' dans les quartiers populaires des deux villes et des échanges régionaux entre les jeunes participants de Ouagadougou et de Bamako. Cette initiative s'est inscrite dans la dynamique de l'urbanisation croissante avec ses conséquences néfastes sur la jeunesse. Il s'agissait donc dans un tel contexte, de trouver une passerelle pour davantage favoriser l'épanouissement personnel, le développement socioculturel et l'intégration sociale des jeunes.

EUROAMERICANO

VIII CAMPUS DE COOPERACIÓN CULTURAL

Un fait important dans ce projet, c'est l'implication directe de chorégraphes de renom sur la scène internationale, des leaders de la danse contemporaine en Afrique que sont Salia Sanou et Kethly Noel.

Ces artistes se sont mis au service d'un projet de développement social par la création, la pratique artistique, conscient qu'ils sont de l'importance de leur art dans le développement de leur société.

Je terminerai avec ces exemples qui, pour moi, illustrent parfaitement ce que des acteurs culturels de terrain, des créateurs, peuvent accomplir pour contribuer au développement de leur société.